



RÈGLEMENT 2027

MEET YOUR
EXTRAORDINARY





RÈGLEMENT SPORTIF HOKA VAL D'ARAN BY UTMB®

ÉDITION 2027 – DU 7 AU 11 JUILLET 2027

ORGANISATION

HOKA Val d'Aran by UTMB® est un événement organisé par UTMB® Iberia S.L.U. Le simple fait d'acquiescer un droit de participation implique la connaissance du présent règlement et de ses conditions légales, et donc leur acceptation expresse et sans réserve. Au moment de l'inscription, via notre plateforme d'inscription, le participant atteste avoir pris connaissance de ces règles sportives au moyen d'une validation électronique.

Le présent document, de nature contractuelle, rassemble les règles sportives régissant le déroulement des différentes courses composant l'événement. Les épreuves de HOKA Val d'Aran by UTMB® constituent des compétitions sportives non officielles et non fédérales. Leur organisation, leur déroulement, leur classement et leur régime sportif sont régis par le présent Règlement ainsi que par les règles spécifiques établies par l'Organisation dans le cadre de ses compétences, sans préjudice de la législation et de la réglementation administrative applicables.

Un autre document, relatif aux conditions d'inscription ainsi qu'au processus d'inscription et de participation des coureurs aux épreuves de l'événement sportif HOKA Val d'Aran by UTMB®, est disponible sur le site web.

DÉFINITION DES ÉPREUVES

HOKA Val d'Aran by UTMB® est un événement sportif composé de différentes courses compétitives indépendantes qui se déroulent dans les montagnes du Val d'Aran. Chaque épreuve se déroule en une seule étape, à allure libre, dans un temps limité.

Nom de la course	Catégorie UTMB
VDA (Torn dera Val d'Aran)	100M
CDH (Camins d'hèr)	100K
TDL (Termières dera libertat)	100K
PDA (Peades d'aigua)	50K
EXP (Experiència d'Aran)	50K
SKY Baqueira Beret	20K
SKY PROMESES	20K
VIELHA 10K	n/c
SANGLIERS	n/c
KIDS	n/c

Toutes les informations pratiques, telles que la distance, le dénivelé, le temps maximal, les points de contrôle, les ravitaillements, etc., sont publiées sur le site web <https://valdaran.utmb.world/fr>

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET DE L'ÉTHIQUE DE LA COURSE

La participation aux épreuves de HOKA Val d'Aran by UTMB® implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, de ses annexes, de l'éthique de l'événement ainsi que de toute consigne actuelle ou future adressée par l'organisateur aux participants.

ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

Pour participer aux épreuves de HOKA Val d'Aran by UTMB®, en particulier à la VDA, à la CDH et à la TDL, mais également aux autres courses, il est indispensable :

- D'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement préparé à y participer.
- D'avoir acquis, avant la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle en montagne permettant de gérer les difficultés inhérentes à ce type d'épreuve, notamment :
 - Savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles en raison de l'altitude (nuit, vent, froid, brouillard, pluie ou neige).
 - Savoir gérer, y compris en situation d'isolement, les problèmes physiques ou mentaux liés à une grande fatigue, les troubles digestifs, les douleurs musculaires et/ou articulaires, les petites blessures...
 - Être pleinement conscient que le rôle de l'Organisation n'est pas d'aider les participants à gérer leurs propres difficultés.
 - Être pleinement conscient que, pour une activité de ce type en montagne, la sécurité dépend avant tout de la capacité de chaque participant à s'adapter aux difficultés, qu'elles soient prévisibles ou non.
- Informer et sensibiliser les accompagnants au respect du territoire, des personnes et des règles de la course.

La responsabilité de l'hydratation, de l'alimentation, de l'équipement, du rythme de progression et de l'adaptation aux conditions météorologiques incombe en permanence au participant pendant toute la durée de l'épreuve.

SEMI-AUTONOMIE

Le principe de course individuelle en **semi-autonomie** est la règle. Les épreuves de HOKA Val d'Aran by UTMB® se déroulent en une seule étape, à allure libre, dans le temps imparti par les barrières horaires propres à chaque distance. La semi-autonomie se définit comme la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillement, tant sur le plan alimentaire que sur celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, et à pouvoir s'adapter aux difficultés prévisibles ou imprévues (mauvais temps, problèmes physiques, blessure...).

Ce principe implique notamment les règles suivantes :

1. Chaque participant doit porter avec lui, pendant toute la durée de la course, l'intégralité de son matériel obligatoire. Ce matériel doit être transporté dans un sac à dos (ou équivalent), qui ne peut pas être changé pendant le parcours. À tout moment de la course, les commissaires de course peuvent contrôler le sac (ou équivalent) et son contenu. Le coureur est tenu de se soumettre à ces contrôles avec courtoisie, sous peine de disqualification.
2. Les points de ravitaillement proposent des boissons et des aliments à consommer sur place. L'Organisation fournit uniquement de l'eau ou une boisson énergétique pour remplir les bidons ou poches à eau. Le coureur doit veiller à disposer, en quittant chaque point de ravitaillement, de la quantité de boisson nécessaire pour atteindre le point de ravitaillement suivant.
Pour les coureurs les plus lents, les sections les plus longues sans ravitaillement peuvent durer plus de 4 heures sur la VDA, la CDH et la TDL.
3. Sur la VDA, la CDH et la TDL, une assistance personnelle est tolérée exclusivement à certains points de ravitaillement (*), dans la zone spécifiquement réservée à cet usage et à l'appréciation du responsable du poste. Cette assistance ne peut être assurée que par une seule personne, sans autre matériel spécifique qu'un sac d'un volume maximal de 30 litres. Toute assistance fournie par des équipes professionnelles ou par un professionnel médical ou paramédical est strictement interdite. Seuls sont autorisés les petits soins de plaies/frottements et les massages pouvant être réalisés avec le coureur assis sur une chaise, sans qu'il soit nécessaire de l'allonger.
Les autres zones du point de ravitaillement sont strictement réservées aux coureurs.
Aucune assistance n'est autorisée, en aucun point du parcours, sur les courses TDL, PDA, EXP, SKY et VLH 10K.
4. Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant tout ou partie du parcours par une personne non inscrite, au-delà des zones de tolérance clairement signalées à proximité des points de ravitaillement.
5. Pour des raisons de sécurité des participants, de l'animal lui-même et des tiers, il n'est pas permis de participer à la course accompagné d'animaux sur le parcours. Les situations concernant des personnes en situation de handicap seront préalablement évaluées par l'Organisation en fonction des caractéristiques du parcours, des conditions de sécurité et de la réglementation applicable.
6. Tout participant qui accepte d'être accompagné au-delà des zones expressément désignées contrevient au principe de semi-autonomie. Les commissaires de course témoins de telles irrégularités sont habilités à sanctionner les participants afin de préserver l'esprit des épreuves de trail running.

Le choix de la quantité d'eau, de nourriture et de matériel à transporter sur chaque section relève exclusivement du participant, en fonction de ses besoins, de sa stratégie et des conditions existantes.

(*) L'assistance personnelle est autorisée aux POINTS DE RAVITAILLEMENT suivants :

VDA : Bossòst, Salardú, Arties.

CDH : Salardú, Arties.

TDL : Artiga de Lin

L'assistance est interdite aux autres points de ravitaillement ainsi qu'en tout autre point du parcours.

PDA, EXP, SKY et VLH 10K : aucune assistance n'est autorisée, en aucun point du parcours.

L'Organisation peut modifier, réduire, retarder ou supprimer des services prévus pour des raisons opérationnelles, météorologiques ou de sécurité, ou sur décision de l'autorité compétente, en prenant les mesures raisonnablement possibles afin d'en limiter l'impact.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

En s'inscrivant à l'une des épreuves de HOKA Val d'Aran by UTMB®, les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels traversés. En particulier :

- Il est strictement interdit d'abandonner des déchets (emballages de gels, papiers, déchets organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont disponibles à chaque ravitaillement et doivent obligatoirement être utilisées. Les commissaires de course effectuent des contrôles sur le parcours.
- Tous les participants doivent conserver leurs déchets et emballages jusqu'à ce qu'ils puissent les jeter dans les récipients mis à leur disposition aux ravitaillements. L'Organisation conseille aux coureurs de prévoir un sac pour transporter leurs déchets jusqu'au ravitaillement suivant. Des sacs en plastique destinés au papier toilette sont remis avec le dossard. Ils doivent être utilisés en cas d'« urgence au bord du sentier ».
- Il est obligatoire de suivre les sentiers tels qu'ils sont balisés, sans couper. Quitter un sentier provoque une érosion préjudiciable au site.
- Aucune vaisselle jetable (couverts, gobelets, bols) ne sera distribuée aux points de ravitaillement. Cette mesure vise à réduire la consommation de plastique des coureurs et des bénévoles UTMB®. Nous vous invitons donc à apporter vos propres couverts et votre assiette si vous souhaitez consommer un repas chaud à un point de ravitaillement.

ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Afin de garantir la sécurité et le bon déroulement de chaque épreuve, tout participant doit disposer de la liste complète du matériel obligatoire détaillée ci-dessous et emporter avec lui l'ensemble de ce matériel, qu'il soit utilisé ou non, pendant toute la course.

L'Organisation pourra effectuer des contrôles programmés ou aléatoires du matériel obligatoire avant ou pendant l'épreuve. La réalisation ou non d'un contrôle ne vaut pas validation du matériel transporté et ne limite pas la responsabilité du participant.

Des pénalités, pouvant aller jusqu'à la disqualification, seront appliquées aux coureurs qui ne portent pas l'intégralité du matériel obligatoire (voir section **PÉNALTÉS**). De même, **le refus de se soumettre à un contrôle du matériel entraînera la disqualification**, même si ce contrôle a déjà été effectué auparavant.

Il est important de rappeler que le matériel imposé par l'Organisation constitue un **minimum vital que chaque coureur doit adapter à ses propres capacités. Il est notamment préférable de ne pas choisir les vêtements les plus légers uniquement pour gagner quelques grammes, mais d'opter pour des vêtements offrant une réelle protection en montagne contre le froid, le vent et la neige, et garantissant ainsi davantage de sécurité et de meilleures performances.**

Il est indispensable d'emballer tout ce matériel de manière à le protéger de la pluie/neige et à éviter qu'il soit mouillé au moment de son utilisation (par exemple en utilisant des sacs plastiques imperméables).

MATÉRIEL OBLIGATOIRE VDA, CDH ET TDL

Dans la zone de retrait des dossards, un point de contrôle volontaire du matériel obligatoire sera mis en place afin de permettre aux participants de vérifier si leur matériel répond aux exigences établies.

- Chaussures fermées adaptées à la pratique du trail running. Il est interdit de courir pieds nus.
- Sac à dos ou équivalent destiné au transport du matériel obligatoire pendant la course.
- Téléphone smartphone OBLIGATOIRE : le coureur doit être joignable et répondre au téléphone à tout moment avant, pendant et après la course :
 - Téléphone portable utilisable en Espagne et en France (enregistrer dans les contacts les numéros de sécurité de l'Organisation, garder le téléphone allumé, ne pas masquer le numéro et ne pas oublier de prendre le départ avec une batterie chargée).
 - Garder le téléphone allumé ; le mode avion est interdit et peut être sanctionné.
 - Application Livetrail installée et activée.
 - Une batterie externe est recommandée.
- Gobelet personnel de 15 cl minimum (bidons ou récipients avec bouchon non acceptés).
- Récipients étanches offrant une capacité minimale de réserve d'eau de 1,5 l. À la sortie de certains ravitaillements, il sera obligatoire de repartir avec 1,5 l de boisson, selon la section à parcourir ou les conditions météorologiques. La capacité minimale exigée constitue une obligation réglementaire de transport et ne détermine pas la quantité d'eau que chaque participant doit porter à tout moment.
- 2 lampes frontales en bon état de fonctionnement, avec batteries ou piles de rechange pour chacune. Recommandation : 200 lumens ou plus pour la lampe principale.
- Feu rouge arrière de position, de faible intensité et en mode fixe, destiné à rendre le coureur visible sans éblouir les autres participants. Il doit rester allumé pendant les sections nocturnes. Son utilisation en mode clignotant est interdite. Il peut être intégré à la lampe frontale ou être un dispositif indépendant fixé à l'arrière du sac à dos.
- Sac de survie. Dimensions minimales : 2,0 m x 0,9 m. Il est recommandé d'utiliser un sac thermique retenant la chaleur corporelle. Une couverture de survie ou une couverture en aluminium n'est pas acceptée.
- Sifflet.
- Réserve alimentaire. Recommandation : 800 kcal (2 gels + 2 barres énergétiques de 65 g chacune).
- Veste avec capuche permettant de supporter le mauvais temps en montagne, fabriquée avec une membrane imperméable d'au moins 10 000 mm de colonne d'eau et respirante (RET recommandé inférieur à 13). La veste doit impérativement comporter une capuche intégrée ou fixée à l'aide d'un système prévu d'origine par le fabricant. Les coutures doivent être thermosoudées. La veste ne doit comporter aucune partie en tissu non imperméable ; seules les aérations prévues par le fabricant (sous les bras, dans le dos) sont acceptées dès lors qu'elles n'altèrent pas manifestement l'imperméabilité. Il appartient au coureur de déterminer, selon ces critères, si sa veste est conforme au règlement et adaptée au mauvais temps en montagne. Lors des contrôles, l'appréciation sur place du responsable du contrôle ou du commissaire prévaut.
- Un vêtement thermique à manches longues (coton exclu) d'un poids minimum de 180 g (à la taille du coureur/de la coureuse).
- Pantalon ou collant de course à jambes longues, ou combinaison d'un collant et de chaussettes couvrant entièrement les jambes.
- Surpantalon imperméable.
- Casquette, bandana ou autre vêtement couvrant la tête.
- Gants chauds et imperméables.

Tous les vêtements doivent être à la taille du participant et ne pas avoir été modifiés après leur sortie d'usine. Il convient de s'habiller de manière appropriée. Tout le matériel sera transporté dans un sac à dos ou équivalent qui ne peut pas être changé pendant le parcours. L'ensemble du matériel doit être correctement emballé afin d'éviter qu'il ne soit mouillé à l'intérieur du sac en cas de pluie.

Autre matériel conseillé (liste non exhaustive) :

- Vêtements thermiques de rechange indispensables en cas de froid, de pluie ou de blessure.
- Bâtons en cas de pluie ou de neige, pour plus de sécurité sur terrain glissant.
- Pastilles de purification d'eau ou bidons avec filtre.
- Assiette et ustensiles pour manger. Aucun matériel permettant de manger n'est fourni aux ravitaillements.
- Vaseline ou crème anti-échauffement.
- Protection solaire.
- Montre GPS.
- Bande élastique adhésive permettant de réaliser un bandage ou un strapping (min. 100 cm x 6 cm).

Tout participant qui choisit d'utiliser des bâtons doit les transporter pendant toute la durée de la course. Il est interdit de prendre le départ sans bâtons puis d'en obtenir et d'en utiliser pendant la course. L'utilisation des bâtons peut être interdite dans certaines zones du parcours pour des raisons de sécurité ou environnementales. Dans ce cas, une signalisation spécifique sera mise en place. Les bâtons ne sont pas autorisés dans les sacs de vie fournis par l'Organisation.

Musique : l'écoute de musique est autorisée uniquement avec des écouteurs et à condition que cela puisse se faire en toute sécurité. Les écouteurs DOIVENT être retirés lors de la traversée de toute route, à l'approche et pendant le passage à tout point de contrôle, ainsi qu'à l'approche et lors du dépassement de tout membre de l'équipe de sécurité.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE PDA

Dans la zone de retrait des dossards, un point de contrôle volontaire du matériel obligatoire sera mis en place afin de permettre aux participants de vérifier si leur matériel répond aux exigences établies.

- Chaussures fermées adaptées à la pratique du trail running. Il est interdit de courir pieds nus.
- Sac à dos ou équivalent destiné au transport du matériel obligatoire pendant la course.
- Téléphone portable (smartphone OBLIGATOIRE) : le coureur doit être joignable et répondre au téléphone à tout moment avant, pendant et après la course :
 - Téléphone portable utilisable en Espagne (enregistrer dans les contacts les numéros de sécurité de l'Organisation, garder le téléphone allumé, ne pas masquer le numéro et ne pas oublier de prendre le départ avec une batterie chargée).
 - Garder le téléphone allumé ; le mode avion est interdit et peut être sanctionné.
 - Application Livetrail installée et connectée.
 - Une batterie externe est recommandée.
- Gobelet personnel de 15 cl minimum (bidons ou récipients avec bouchon non acceptés).

- Récipients étanches offrant une capacité minimale de réserve d'eau de 1 l. À la sortie de certains ravitaillements, il sera obligatoire de repartir avec 1 l de boisson, selon la section à parcourir ou les conditions météorologiques. La capacité minimale exigée constitue une obligation réglementaire de transport et ne détermine pas la quantité d'eau que chaque participant doit porter à tout moment.
- 1 lampe frontale en bon état de fonctionnement avec batteries ou piles de rechange. Recommandation : 200 lumens ou plus.
- Couverture de survie de 1,40 m x 2 m minimum.
- Sifflet.
- Réserve alimentaire. Recommandation : 800 kcal (2 gels + 2 barres énergétiques).
- Veste avec capuche permettant de supporter le mauvais temps en montagne, fabriquée avec une membrane imperméable d'au moins 10 000 mm de colonne d'eau et respirante (RET recommandé inférieur à 13). La veste doit impérativement comporter une capuche intégrée ou fixée à l'aide d'un système prévu d'origine par le fabricant. Les coutures doivent être thermosoudées. La veste ne doit comporter aucune partie en tissu non imperméable ; seules les aérations prévues par le fabricant (sous les bras, dans le dos) sont acceptées dès lors qu'elles n'altèrent pas manifestement l'imperméabilité. Il appartient au coureur de déterminer, selon ces critères, si sa veste est conforme au règlement et adaptée au mauvais temps en montagne. Lors des contrôles, l'appréciation sur place du responsable du contrôle ou du commissaire prévaut.
- Un vêtement thermique à manches longues (coton exclu) d'un poids minimum de 180 g (à la taille du coureur/de la coureuse).
- Pantalon ou collant de course à jambes longues, ou combinaison d'un collant et de chaussettes couvrant entièrement les jambes.
- Surpantalon imperméable.
- Casquette, bandana ou autre vêtement couvrant la tête.
- Gants chauds et imperméables.

Tous les vêtements doivent être à la taille du participant et ne pas avoir été modifiés après leur sortie d'usine. Il convient de s'habiller de manière appropriée. Tout le matériel sera transporté dans un sac à dos ou équivalent qui ne peut pas être changé pendant le parcours.

Autre matériel conseillé (liste non exhaustive) :

- Vêtements thermiques de rechange indispensables en cas de froid, de pluie ou de blessure.
- Assiette et ustensiles pour manger. Aucun matériel permettant de manger n'est fourni aux ravitaillements.
- Pastilles de purification d'eau ou bidons avec filtre.
- Bâtons en cas de pluie ou de neige, pour plus de sécurité sur terrain glissant.
- Vaseline ou crème anti-échauffement.
- Protection solaire.
- Montre GPS.
- Bande élastique adhésive permettant de réaliser un bandage ou un strapping (min. 100 cm x 6 cm).

Tout participant qui choisit d'utiliser des bâtons doit les transporter pendant toute la durée de la course. Il est interdit de prendre le départ sans bâtons puis d'en obtenir pendant la course. L'utilisation des bâtons peut être interdite dans certaines zones du parcours pour des raisons de sécurité ou environnementales. Dans ce cas, une signalisation spécifique sera mise en place. Les bâtons ne sont pas autorisés dans les sacs de vie fournis par l'Organisation.

Musique : l'écoute de musique est autorisée uniquement avec des écouteurs et à condition que cela puisse se faire en toute sécurité. Les écouteurs DOIVENT être retirés lors de la traversée de toute route, à l'approche et pendant le passage à tout point de contrôle, ainsi qu'à l'approche et lors du dépassement de tout membre de l'équipe de sécurité.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE EXP ET SKY

- Chaussures fermées adaptées à la pratique du trail running. Il est interdit de courir pieds nus.
- Sac à dos ou équivalent destiné au transport du matériel obligatoire pendant la course.
- Téléphone portable (smartphone OBLIGATOIRE) : le coureur doit être joignable et répondre au téléphone à tout moment avant, pendant et après la course :
 - Téléphone portable utilisable en Espagne et en France (enregistrer dans les contacts les numéros de sécurité de l'Organisation, garder le téléphone allumé, ne pas masquer le numéro et ne pas oublier de prendre le départ avec une batterie chargée).
 - Garder le téléphone allumé ; le mode avion est interdit et peut être sanctionné.
 - Application Livetrail installée et connectée.
- Gobelet personnel de 15 cl minimum (bidons ou récipients avec bouchon non acceptés).
- Récipients étanches offrant une capacité minimale de réserve d'eau de 1 l. À la sortie de certains ravitaillements, il sera obligatoire de repartir avec 1 l de boisson, selon la section à parcourir ou les conditions météorologiques. La capacité minimale exigée constitue une obligation réglementaire de transport et ne détermine pas la quantité d'eau que chaque participant doit porter à tout moment.
- Couverture de survie de 1,40 m x 2 m minimum.
- Sifflet.
- Veste avec capuche permettant de supporter le mauvais temps en montagne, fabriquée avec une membrane imperméable d'au moins 10 000 mm de colonne d'eau et respirante (RET recommandé inférieur à 13). La veste doit impérativement comporter une capuche intégrée ou fixée à l'aide d'un système prévu d'origine par le fabricant. Les coutures doivent être thermosoudées. La veste ne doit comporter aucune partie en tissu non imperméable ; seules les aérations prévues par le fabricant (sous les bras, dans le dos) sont acceptées dès lors qu'elles n'altèrent pas manifestement l'imperméabilité. Il appartient au coureur de déterminer, selon ces critères, si sa veste est conforme au règlement et adaptée au mauvais temps en montagne. Lors d'un contrôle, l'appréciation sur place du responsable du contrôle ou du commissaire prévaut.

Tous les vêtements doivent être à la taille du participant et ne pas avoir été modifiés après leur sortie d'usine. Il convient de s'habiller de manière appropriée. Tout le matériel sera transporté dans un sac à dos ou équivalent qui ne peut pas être changé pendant le parcours.

Autre matériel conseillé (liste non exhaustive) :

- Vêtements thermiques indispensables en cas de froid, de pluie ou de blessure.
- Bâtons en cas de pluie ou de neige, pour plus de sécurité sur terrain glissant.
- Vaseline crème anti-échauffement.
- Montre GPS.

Tout participant qui choisit d'utiliser des bâtons doit les transporter pendant toute la durée de la course. L'utilisation des bâtons peut être interdite dans certaines zones du parcours pour des raisons de sécurité ou environnementales. Dans ce cas, une signalisation spécifique sera mise en place. Il est interdit de prendre le départ sans bâtons puis d'en obtenir et d'en utiliser pendant la course.

Musique : l'écoute de musique est autorisée uniquement avec des écouteurs et à condition que cela puisse se faire en toute sécurité. Les écouteurs DOIVENT être retirés lors de la traversée de toute route, à l'approche et pendant le passage à tout point de contrôle, ainsi qu'à l'approche et lors du dépassement de tout membre de l'équipe de sécurité.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE VIELHA 10K

- Chaussures fermées adaptées à la pratique du trail running. Il est interdit de courir pieds nus.
- Téléphone portable (smartphone OBLIGATOIRE) : le coureur doit être joignable et répondre au téléphone à tout moment avant, pendant et après la course :
 - Téléphone portable utilisable en Espagne (enregistrer dans les contacts les numéros de sécurité de l'Organisation, garder le téléphone allumé, ne pas masquer le numéro et ne pas oublier de prendre le départ avec une batterie chargée).
 - Garder le téléphone allumé ; le mode avion est interdit et peut être sanctionné.
 - Application Livetrail installée et connectée.
- Gobelet personnel de 15 cl minimum (bidons ou récipients avec bouchon non acceptés).
- 1 lampe frontale en bon état de fonctionnement.
- Couverture de survie de 1,40 m x 2 m minimum.
- Veste avec capuche permettant de supporter le mauvais temps en montagne, fabriquée avec une membrane imperméable d'au moins 10 000 mm de colonne d'eau et respirante (RET recommandé inférieur à 13).

CONTRÔLES ANTIDOPAGE

UTMB WORLD SERIES, en tant que circuit sportif mondial de premier plan, s'engage à soutenir un sport propre et équitable, tout particulièrement dans une période de développement important de la discipline.

L'utilisation de substances dopantes ou de méthodes de dopage visant à améliorer les performances est fondamentalement contraire à l'esprit sportif. L'usage abusif de substances peut nuire à la santé d'un athlète ainsi qu'à celle des autres participants. Il porte gravement atteinte à l'intégrité, à l'image et à la valeur du sport, que la motivation soit ou non l'amélioration de la performance.

Pour garantir l'intégrité et l'équité dans le sport, l'engagement en faveur du fair-play est essentiel. UTMB World Series entend préserver l'intégrité du trail running grâce à un programme antidopage complet, axé à parts égales sur l'éducation/la prévention et sur les contrôles, avec les sanctions correspondantes pour les personnes qui enfreignent les règles.

UTMB® World Series a confié la gestion de ses activités visant à garantir une compétition juste et transparente à l'International Testing Agency (ITA).

La participation implique l'acceptation du programme antidopage d'UTMB World Series ainsi que des règles de l'organisme chargé de sa mise en œuvre.

Tout participant, professionnel ou amateur, peut faire l'objet d'un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'issue de l'épreuve, quel que soit son classement final. En cas de refus ou d'abstention, l'athlète sera sanctionné de la même manière que s'il avait été reconnu coupable de dopage. Plus d'informations : <https://utmb.world/fr/Anti-doping>

DOSSARDS

Les dossards et bracelets personnels sont remis individuellement à chaque coureur sur présentation de :

- **Une pièce d'identité avec photo ou un passeport.**

Le dossard doit rester visible en permanence et dans son intégralité pendant toute la course. Il doit toujours être positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac à dos (ou équivalent).

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et rester visible en permanence et dans son intégralité pendant toute la course. Il doit toujours être positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac à dos (ou équivalent) ni sur une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés ni masqués. Le dossard, accompagné du bracelet, constitue le laissez-passer nécessaire pour accéder aux bus, ravitaillements, infirmeries, salles de repos, douches, zones de dépôt ou de récupération des sacs... Le dossard ne sera jamais retiré, sauf en cas de refus d'obéir à la décision d'un responsable de course. En cas d'abandon, il sera coupé et désactivé.

SACS DE VIE

VDA : lors du retrait du dossard, chaque participant reçoit 3 sacs de 30 litres. Après les avoir remplis avec les vêtements et effets qu'il souhaite, il les dépose à proximité du départ. L'Organisation transporte un sac au ravitaillement de Bossòst, un autre à celui de Salardú et un troisième à celui d'Arties. À son arrivée à ces ravitaillements, le coureur pourra récupérer son sac. En quittant le ravitaillement, le coureur devra lui-même déposer le sac dans la zone prévue à cet effet. L'Organisation ramènera ensuite les sacs à Vielha.

CDH : lors du retrait du dossard, chaque participant reçoit 2 sacs de 30 litres. Après les avoir remplis avec les vêtements et effets qu'il souhaite, il les dépose sur la ligne de départ. Un sac sera transporté par l'Organisation au ravitaillement de Salardú et l'autre à celui d'Arties. À son arrivée au ravitaillement concerné, le coureur pourra récupérer son sac. En quittant le ravitaillement, le coureur devra lui-même déposer le sac dans la zone prévue à cet effet. L'Organisation ramènera ensuite les sacs à Vielha.

TDL : lors du retrait du dossard, chaque participant reçoit 1 sac de 30 litres. Après l'avoir rempli avec les vêtements et effets qu'il souhaite, il le dépose sur la ligne de départ. Le sac sera transporté par l'Organisation au ravitaillement d'Artiga de Lin. À son arrivée à ce ravitaillement, le coureur pourra récupérer son sac. En quittant le ravitaillement, le coureur devra lui-même déposer le sac dans la zone prévue à cet effet. L'Organisation ramènera ensuite le sac à Vielha.

PDA : lors du retrait du dossard, chaque participant reçoit 1 sac de 30 litres. Après l'avoir rempli avec les vêtements et effets qu'il souhaite, il le dépose sur la ligne de départ. L'Organisation ramènera le sac à Vielha. Il n'y a pas de sac de vie intermédiaire sur le parcours.

Récupération des sacs : les sacs sont remis aux coureurs ou à leurs proches sur présentation du dossard. Ils doivent être récupérés à l'arrivée au plus tard 2 heures après la fermeture de la course. Passé ce délai, le coureur devra se rendre personnellement dans les bureaux de l'Organisation à Vielha pour récupérer son sac.

L'Organisation assure le retour des sacs des coureurs ayant abandonné, à condition que l'abandon ait été enregistré. Le délai de retour du sac dépendra des contraintes logistiques. L'Organisation ne garantit pas le retour de tous les sacs à Vielha avant la fin de la course.

Seuls les sacs fournis par l'Organisation seront transportés*. Les bâtons ne peuvent pas être placés dans les sacs. Le contenu des sacs ne sera pas vérifié et aucune réclamation concernant leur contenu ne sera acceptée. Il est recommandé de ne pas y déposer d'objets de valeur. Nous vous recommandons de prévoir des vêtements de rechange et des produits d'hygiène à Vielha.

Les sacs de vie doivent être récupérés en personne par les coureurs aux lieux et horaires définis par l'Organisation. Les sacs non retirés à l'issue de l'épreuve resteront disponibles pendant un délai maximal de 6 jours calendaires. Passé ce délai, s'ils n'ont pas été récupérés, ils seront détruits avec leur contenu. L'Organisation n'effectuera en aucun cas d'envoi ultérieur des sacs de vie ou des objets qu'ils contiennent et n'assumera aucune responsabilité en cas de non-retrait dans le délai imparti.

**Pour des raisons logistiques, les événements UTMB® World Series n'acceptent que les sacs de vie distribués lors du retrait du dossard. Ces sacs étant réutilisables, les coureurs sont invités à les utiliser à chaque participation à une course UTMB® World Series.*

RAVITAILLEMENTS

L'Organisation assure des ravitaillements solides et liquides tout au long du parcours. Ces ravitaillements sont implantés à des points stratégiques du parcours, en tenant compte de la sécurité des coureurs mais aussi des possibilités logistiques et d'accès, notamment en haute montagne. Les points de ravitaillement proposent des boissons et des aliments à consommer sur place. L'Organisation fournit de l'eau ainsi que des boissons énergétiques ou isotoniques pour remplir les poches à eau et les gobelets individuels obligatoires. Il appartient au coureur de disposer, en quittant le ravitaillement, de la quantité de boisson et de nourriture nécessaire pour atteindre le ravitaillement suivant.

Seuls les participants portant un dossard visible et leur bracelet personnel peuvent accéder aux points de ravitaillement.

Le Guide du coureur et le site web fourniront la liste précise des points de ravitaillement et de leur composition.

Les services prévus pourront être adaptés en raison de circonstances exceptionnelles liées à la sécurité, à la météo ou à la logistique, sans que cela ne constitue un manquement de l'Organisation.

POINTS DE CONTRÔLE

Les ravitaillements servent également de points de contrôle de passage et de sécurité. **D'autres points de contrôle peuvent être situés ailleurs que dans les postes de sécurité ou les ravitaillements.** Ils peuvent comporter un contrôle de passage ou être uniquement destinés à la sécurité. L'Organisation n'en communique pas l'emplacement.

BALISAGE

Les parcours seront balisés à l'aide d'un balisage recyclable et réutilisable portant la marque de l'événement ou d'UTMB World Series. Ces balises sont placées à intervalles réguliers. Les parcours empruntent des chemins existants et peuvent comporter des marques de GR qui ne correspondent pas nécessairement au parcours de la course.

ATTENTION : si vous ne voyez plus de balises, revenez en arrière pour les retrouver !

Pour une meilleure visibilité nocturne, les balises comportent une partie réfléchissante qui renvoie la lumière de la lampe frontale.

Pour la PDA, l'EXP et la SKY, il est recommandé d'avoir la trace du parcours sur sa montre GPS. Ces traces peuvent être téléchargées sur le site de l'événement quelques jours avant la course.

Pour la VDA, la CDH et la TDL, il est obligatoire d'avoir la trace GPX du parcours sur sa montre ou son téléphone portable.

Par respect pour l'environnement, aucune peinture n'est utilisée sur les sentiers.

SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

L'Organisation mettra en œuvre des moyens humains, techniques et logistiques raisonnablement adaptés, sans garantir l'élimination de l'ensemble des risques inhérents à l'activité.

Plusieurs points d'assistance sont répartis le long du parcours. Ces points sont reliés par radio ou téléphone au Centre de Contrôle de la Course (dont le numéro sera communiqué dans le Guide du coureur et imprimé sur le dossard), où une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de la course.

Les points d'assistance sont destinés à apporter une aide à toute personne en danger, au moyen des ressources propres de l'Organisation ou des services publics.

Il appartient à tout participant en difficulté de demander de l'aide :

- En se présentant à un point de contrôle ou à la tente médicale située dans l'Ultra-Trail® Village.
- En appelant le Centre de Contrôle (CC) de la course.
- En demandant à un autre participant de solliciter de l'aide.
- En utilisant la fonction SOS de l'application Livetrail.

Tout participant doit porter assistance à toute personne en difficulté, déclencher le protocole d'assistance médicale et rester auprès du coureur en détresse jusqu'à l'arrivée d'un membre autorisé de l'Organisation. Le refus de collaborer peut entraîner une pénalité ou une disqualification conformément au tableau des pénalités du présent règlement.

S'il est impossible de contacter le Centre de Contrôle de la course, il est possible d'appeler directement les services de secours (notamment dans les zones où seuls les appels d'urgence sont possibles) au numéro 112.

Tout événement lié à l'environnement ou à la course peut entraîner un retard dans l'assistance. Pendant l'attente, votre sécurité dépend de la qualité du matériel que vous transportez dans votre sac. Le participant doit disposer de ses propres ressources afin d'assurer sa sécurité.

Les opérations d'assistance et de secours peuvent être conditionnées par la météo, le relief, les communications ou la sécurité des équipes d'intervention.

Les professionnels de santé officiels, les arbitres, les responsables de ravitaillement ainsi que toute personne désignée par la direction de course sont habilités à :

- **Mettre hors course tout participant jugé inapte à poursuivre l'épreuve.**
- **Obliger tout participant à utiliser tout élément du matériel obligatoire, à tout endroit du parcours.**
- Évacuer par tout moyen tout participant qu'ils estiment en danger.
- Hospitaliser tout participant dont l'état de santé le nécessite.

Tout participant pris en charge par un médecin, un secouriste ou une équipe de secours, ou ayant fait l'objet d'un sauvetage, est placé sous leur autorité et s'engage à accepter leurs décisions.

Dès lors que l'état de santé d'un participant justifie un traitement par voie intraveineuse, celui-ci est immédiatement mis hors course.

Un poste de soins sera disponible à l'arrivée pendant toute la durée des épreuves. Tout participant présentant des problèmes médicaux sévères pourra s'y rendre. Les soins de confort sont laissés à l'appréciation du personnel médical en fonction de ses disponibilités.

Tout participant doit rester sur le parcours balisé, y compris pour dormir. S'il a besoin de dormir sur le parcours, il est fortement recommandé d'utiliser le « dossard sommeil » fourni par l'Organisation. Ce dossard permet d'indiquer que le participant souhaite dormir un moment sans être dérangé.

Le participant qui quitte volontairement le parcours balisé augmente de manière significative les risques inhérents à son comportement et peut se retrouver en dehors des dispositifs ordinaires de suivi mis en place par l'Organisation, sans préjudice des obligations légales applicables en matière d'assistance et d'urgence.

TEMPS MAXIMAL AUTORISÉ ET BARRIÈRES HORAIRES

Le temps maximal imparti pour effectuer la totalité du parcours est fixé à :

- VDA : 48 heures
- CDH : 28 heures
- TDL : 20 heures
- PDA : 14 heures
- EXP : 7 heures 15 min
- SKY : 4 heures
- VIELHA 10K : 2 heures 30 min.

Tous les temps maximaux et toutes les heures limites, pour toutes les distances, ont été calculés et **fixés en tenant compte de l'heure de départ de la dernière vague**. Les temps ne sont donc pas augmentés en fonction de la vague de départ.

HOKA Val d'Aran by UTMB® est une épreuve sportive compétitive et comporte donc des limites horaires afin de maintenir le niveau de compétition et de garantir la sécurité des coureurs.

Les heures limites de départ (barrières horaires) aux principaux points de contrôle seront définies et communiquées dans le Guide du coureur et sur le site web. En cas de modification liée à des circonstances exceptionnelles, les nouvelles barrières horaires seront également communiquées sur les réseaux sociaux, par e-mail ou par SMS/message texte.

Ces barrières horaires sont calculées afin de permettre aux participants d'atteindre l'arrivée dans le temps maximal imparti, tout en effectuant d'éventuelles pauses (repas, repos...). **Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les participants doivent quitter le point de contrôle avant l'heure limite fixée**, quelle que soit leur heure d'arrivée à ce point de contrôle.

Tout coureur ayant abandonné, ayant été arrêté par l'Organisation ou se trouvant hors des barrières horaires officielles n'est pas autorisé à poursuivre la course. Son dossard sera coupé et il sera ramené vers la zone de l'événement par les transports de l'Organisation. Il est recommandé à tous les coureurs d'utiliser les moyens de transport fournis par l'Organisation pour revenir à la ligne d'arrivée.

ABANDON ET RETOUR À L'ARRIVÉE

Sauf en cas de blessure, un coureur ne peut abandonner qu'à un point de contrôle. Il doit alors en informer le responsable du poste ou le Centre de Contrôle de la course. Son dossard sera alors marqué comme « abandon ».

Si un participant décide d'abandonner entre deux points de contrôle, il doit rejoindre un point de contrôle et y signaler son abandon.

Le participant doit conserver son dossard comme laissez-passer pour accéder aux bus, aux salles de soins, etc.

Le retour à l'arrivée s'effectue de la manière suivante :

- Des bus sont disponibles au départ de certains points de ravitaillement identifiés par un pictogramme « bus » sur les cartes du parcours afin de ramener à l'arrivée les coureurs ayant abandonné.
- Les participants qui abandonnent à un autre point d'assistance ou de ravitaillement, mais dont l'état de santé ne nécessite pas d'évacuation, doivent rejoindre dès que possible et par leurs propres moyens le point d'évacuation le plus proche.
- Concernant les points de ravitaillement ou d'assistance accessibles en voiture ou en 4x4 :
 - Après la fermeture d'un poste, l'Organisation, dans la limite des moyens disponibles, ramènera à l'arrivée les participants ayant abandonné et se trouvant encore sur place.

En cas de conditions météorologiques défavorables justifiant la suspension partielle ou totale de la course, l'Organisation assure le retour à l'arrivée de tous les participants dans les meilleurs délais.

ARRIVÉE

Une médaille de finisher sera remise à toute personne terminant la course dans le temps imparti, quelle que soit la distance. Sur les distances VDA, CDH et TDL, un vêtement « finisher » sera également remis.

Les finishers auront accès à un ravitaillement final situé à Vielha, réservé aux coureurs et accessible une seule fois.

DOUCHES

Les coureurs pourront bénéficier d'un service de douche uniquement après avoir terminé la course. Ils devront présenter leur dossard pour y accéder. Pendant la course, si des douches sont disponibles, leur accès sera uniquement possible sur prescription médicale.

L'accès aux douches est réservé aux coureurs, sans chaussures de course.

REPOS

Pendant la course, des zones de repos seront disponibles à certains points de ravitaillement.

Sur la VDA : aux ravitaillements de Bossòst, Salardú et Arties.

Sur la CDH : au ravitaillement d'Arties.

Aucune zone de repos ne sera disponible à l'arrivée à Vielha. Les coureurs ayant terminé leur course et souhaitant prolonger leur séjour doivent disposer de leur propre hébergement.

CATÉGORIES D'ÂGE, CLASSEMENTS ET PRIX

Pour chaque course, un classement général masculin et féminin ainsi qu'un classement masculin et féminin pour chaque catégorie sont établis (voir ci-dessous pour les catégories).

Pour chaque course, les 5 premiers hommes et les 5 premières femmes du classement général reçoivent un trophée. Les trophées et les prix sont remis uniquement lors de la cérémonie ; la présence des lauréats est donc obligatoire.

Le premier homme et la première femme de chaque catégorie d'âge recevront un trophée remis lors de la cérémonie de remise des prix. Aucun envoi ne sera effectué.

Les résultats sont disponibles sur live.utmb.world

Catégories d'âge UTMB® World Series
16-17
18-19
20-34
35-39
40-44
45-49
50-54
55-59
60-64
65-69
70-74
75-79
80-84
85+

L'Organisation attribuera des prix en espèces aux cinq premiers hommes et aux cinq premières femmes du classement général scratch de la VDA, de la CDH et de la PDA.

LE MONTANT DES PRIX SERA COMMUNIQUE AU DEBUT DE L'ANNEE 2027

Les prix en espèces sont soumis à l'imposition et, le cas échéant, aux retenues fiscales légalement applicables en fonction de la situation fiscale du bénéficiaire. L'Organisation appliquera les retenues prévues par la législation en vigueur.

Pour les coureurs espagnols, les prix sont considérés par l'État comme des revenus soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPF). Les sportifs domiciliés en Espagne doivent les inclure dans leur déclaration fiscale.

Les prix en espèces ne seront versés qu'une fois les classements définitifs, c'est-à-dire après réception par l'Organisation des résultats des contrôles antidopage.

Participation des mineurs : les participants mineurs doivent disposer de l'autorisation expresse de leurs représentants légaux. L'Organisation peut fixer des distances, des âges minimums, des exigences d'accompagnement et d'autres conditions spécifiques pour des raisons de sécurité et d'adéquation physique à l'épreuve.

QUALIFICATION POUR LES UTMB WORLD SERIES

Toutes les informations relatives aux accès directs aux UTMB® World Series Finals à Chamonix sont disponibles sur : utmb.world/fr/runners/élites

PÉNALITÉS ET DISQUALIFICATIONS

HOKA Val d'Aran by UTMB® dispose d'arbitres de course répartis sur l'ensemble des parcours. Ils sont dûment identifiés.

Le Jury de course est composé d'au moins trois personnes désignées par l'Organisation, parmi lesquelles le Directeur de course ou son représentant, ainsi que des responsables sportifs ou techniques de l'événement. Dans la mesure du possible, un représentant des participants peut également y être associé avec voix consultative.

Aucun membre ne peut participer à la résolution d'une réclamation lorsqu'il existe un conflit d'intérêts direct.

Le Directeur de course, les commissaires de course présents sur le parcours et les responsables des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une pénalité (*) si nécessaire, conformément au tableau suivant :

VDA, CDH ET TDL

INFRACTION AU RÈGLEMENT	PÉNALITÉ (*) – DISQUALIFICATION
Couper le parcours.	Selon l'appréciation du Jury de course (1)
Absence de matériel obligatoire de sécurité (parmi les éléments suivants) : capacité de réserve d'eau inférieure à 1,5 l, veste imperméable avec capuche, lampe frontale, sac de survie/bivouac thermique, téléphone portable SMARTPHONE.	Disqualification immédiate
Absence d'autres éléments obligatoires de sécurité : collant ou pantalon long, une seule lampe frontale, absence de feu rouge arrière, bonnet ou bandana, gants, vêtement thermique, pantalon imperméable, sifflet, réserve alimentaire, gobelet et autres éléments obligatoires.	Pénalité de 1 heure ou disqualification immédiate selon l'appréciation de la Direction de course
Refus de se soumettre à un contrôle du matériel obligatoire.	Disqualification
Téléphone SMARTPHONE éteint ou en mode avion.	Pénalité de 15 minutes
Jeter des déchets ou ne pas utiliser les toilettes mises à disposition par l'Organisation (acte volontaire) par un coureur ou un membre de son entourage.	Pénalité de 1 heure
Manque de respect envers les personnes (Organisation ou autres participants).	Disqualification
Ne pas porter assistance à une personne en difficulté nécessitant de l'aide.	Disqualification
Assistance par un accompagnant dans des zones non autorisées et/ou par plus d'une personne.	Pénalité de 1 heure

Assistance par plus d'une personne dans une zone prévue et autorisée pour l'assistance.	Pénalité de 15 minutes
Accompagnement sur le parcours en dehors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des points de ravitaillement.	Pénalité de 15 minutes
Tricherie (ex. : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard...).	Disqualification immédiate et à vie
Dossard non visible.	Pénalité de 15 minutes
Dossard non conforme.	Pénalité de 15 minutes
Comportement dangereux avéré (ex. : bâtons avec pointes non protégées dirigées vers d'autres participants ou spectateurs).	Pénalité de 15 minutes
Absence de puce.	Selon la décision du Jury de course
Absence de passage à un point de contrôle.	Selon la décision du Jury de course
Refus d'obéir à un ordre de la Direction de course, d'un commissaire de course, d'un responsable de poste, d'un médecin ou d'un secouriste.	Disqualification
Refus d'un contrôle antidopage.	Le coureur sera sanctionné de la même manière que si le dopage était avéré
Départ d'un point de contrôle après l'heure limite.	Disqualification
Sac à dos non marqué.	Pénalité de 1 heure
Utilisation de bâtons sans les avoir portés depuis le départ de la course.	Pénalité de 1 heure
Manque de respect envers autrui (Organisation, bénévoles ou coureurs), y compris toute forme d'abus, d'intrusion, de vol ou de mépris des règles. IMPORTANT : un participant dont les assistants sont grossiers et/ou refusent de respecter les instructions de l'Organisation sera sanctionné.	Disqualification
Départ intentionnel d'un point de contrôle après la barrière horaire.	Disqualification
Changement non autorisé de vague de départ vers une vague partant avant celle attribuée (IMPORTANT : aucune pénalité ne sera appliquée pour un départ dans une vague plus tardive que celle attribuée).	Disqualification

(1) La pénalité sera déterminée en fonction de la distance gagnée, de l'avantage sportif obtenu, du caractère intentionnel de l'infraction, du risque généré et de la possibilité de restituer l'avantage. Le Jury de course pourra imposer une pénalité de temps, un reclassement ou une disqualification selon ces critères.

(*) Les pénalités de temps sont applicables immédiatement sur place : le coureur doit interrompre sa course pendant toute la durée de la pénalité, en dehors du ravitaillement ou du point de contrôle où la pénalité lui a été notifiée et où il lui a été demandé de l'exécuter. Si l'infraction est constatée après la course, la direction peut ajouter le temps de pénalité au temps final du coureur concerné. Toute autre infraction au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par la direction de course. *En cas de disqualification, le coureur n'a PAS droit au remboursement des frais d'inscription.*

PDA, EXP, SKY ET VIELHA 10K

INFRACTION AU RÈGLEMENT	PÉNALITÉ (*) – DISQUALIFICATION
Couper le parcours.	Selon l'appréciation du Jury de course
Absence de matériel obligatoire de sécurité (parmi les éléments suivants) : capacité de réserve d'eau inférieure à 1 l, veste imperméable avec capuche, couverture de survie, téléphone portable SMARTPHONE.	Disqualification immédiate
Absence d'autres éléments obligatoires de sécurité: PDA : collant ou pantalon long, bonnet ou bandana, gants, vêtement thermique, pantalon imperméable, sifflet, réserve alimentaire, gobelet et autres éléments obligatoires. EXP et SKY : gobelet, sifflet et autres éléments obligatoires. PDA: malles o pantalons llargs, gorro o bandana, guants, peça tèrmica, pantalons impermeables, xiulet, reserva d'aliment, got i altres elements obligatoris. EXP i SKY: got, xiulet i altres elements obligatoris.	Pénalité de 30 minutes ou disqualification immédiate selon l'appréciation de la Direction de course
Refus de se soumettre à un contrôle du matériel obligatoire.	Disqualification
Téléphone SMARTPHONE éteint ou en mode avion.	Pénalité de 10 minutes
Jeter des déchets ou ne pas utiliser les toilettes mises à disposition par l'Organisation (acte volontaire) par un coureur ou un membre de son entourage.	Pénalité de 30 minutes
Manque de respect envers les personnes (Organisation ou autres participants).	Disqualification
Ne pas porter assistance à une personne en difficulté nécessitant de l'aide.	Disqualification
Assistance au coureur par des tiers extérieurs à l'Organisation (l'assistance n'est pas autorisée).	Pénalité de 30 minutes
Accompagnement sur le parcours en dehors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des points de ravitaillement.	Pénalité de 10 minutes
Tricherie (ex. : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard...).	Disqualification immédiate
Dossard non visible.	Pénalité de 10 minutes
Dossard non conforme.	Pénalité de 10 minutes
Comportement dangereux avéré (ex. : bâtons avec pointes non protégées dirigées vers d'autres participants ou spectateurs).	Pénalité de 10 minutes

Absence de puce.	Selon la décision du Jury de course
Absence de passage à un point de contrôle.	Selon la décision du Jury de course
Refus d'obéir à un ordre de la Direction de course, d'un commissaire de course, d'un responsable de poste, d'un médecin ou d'un secouriste.	Disqualification
Refus d'un contrôle antidopage.	Le coureur sera sanctionné de la même manière que si le dopage était avéré
Départ d'un point de contrôle après l'heure limite.	Disqualification
Sac à dos non marqué.	Pénalité de 30 minutes
Utilisation de bâtons sans les avoir portés depuis le départ de la course.	Pénalité de 30 minutes
Manque de respect envers autrui (Organisation, bénévoles ou coureurs), y compris toute forme d'abus, d'intrusion, de vol ou de mépris des règles. NB : un participant dont les assistants sont grossiers et/ou refusent de respecter les instructions de l'Organisation sera sanctionné.	Disqualification
Départ intentionnel d'un point de contrôle après la barrière horaire.	Disqualification
Changement non autorisé de vague de départ vers une vague partant avant celle attribuée (IMPORTANT : aucune pénalité ne sera appliquée pour un départ dans une vague plus tardive que celle attribuée).	Disqualification

(1) La pénalité sera déterminée en fonction de la distance gagnée, de l'avantage sportif obtenu, du caractère intentionnel de l'infraction, du risque généré et de la possibilité de restituer l'avantage. Le Jury de course pourra imposer une pénalité de temps, un reclassement ou une disqualification selon ces critères.

(*) Les pénalités de temps sont applicables immédiatement sur place : le coureur doit interrompre sa course pendant toute la durée de la pénalité, en dehors du ravitaillement ou du point de contrôle où la pénalité lui a été notifiée et où il lui a été demandé de l'exécuter. Si l'infraction est constatée après la course, la direction peut ajouter le temps de pénalité au temps final du coureur concerné. Toute autre infraction au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par la direction de course. *En cas de disqualification, le coureur n'a PAS droit au remboursement des frais d'inscription*

En cas de plusieurs infractions, les pénalités applicables du tableau ci-dessus sont cumulatives.

APPLICATION ET RÉEXAMEN DES PÉNALITÉS

Les décisions prises pendant la course sont immédiatement exécutoires lorsqu'elles sont nécessaires à la sécurité ou au bon déroulement de l'épreuve.

Le participant peut ensuite demander leur réexamen par le Jury de course dans les délais prévus.

Le Jury peut confirmer, modifier ou annuler la décision en tenant compte des rapports de course, des systèmes de chronométrage et de géolocalisation, des images, des témoignages et de tout autre élément disponible.

La décision sera brièvement motivée et épuiera les voies de recours sportives internes de l'épreuve, sans préjudice des droits dont le participant peut légalement se prévaloir.

Délais :

Les coureurs concernés peuvent présenter une réclamation dans les 24 heures suivant la fin de leur participation.

Toute réclamation relative aux classements doit être présentée à l'Organisation dès que possible après l'arrivée du coureur et confirmée par e-mail dans les 2 jours suivant la fin de l'épreuve.

Toute autre réclamation doit être adressée à l'Organisation par e-mail dans un délai maximal de 10 jours suivant la fin de l'épreuve.

Ne seront pas considérées comme des réclamations valables les plaintes ou désaccords relatifs à l'inscription, à la gestion sportive de la course ou à ses règles.

Ces réclamations doivent être envoyées par e-mail à l'adresse : valdaran.service@utmb.world

DROITS À L'IMAGE ET PROPRIÉTÉ

La participation à l'événement implique que des images des participants puissent être captées dans le cadre de l'épreuve, notamment des photographies et des enregistrements audiovisuels destinés à l'information, à la promotion et à la diffusion de l'événement, conformément à la réglementation applicable et aux informations spécifiques relatives à la protection des données et aux droits à l'image fournies par l'Organisation.

Tous les participants renoncent expressément à faire valoir leur droit à l'image pendant l'épreuve, ainsi que leurs collaborateurs pour l'utilisation qui est faite de leur image. Seule l'Organisation peut céder ce droit à l'image à un média, par le biais d'une accréditation ou d'une licence adaptée.

Ultra-Trail®, Ultra-Trail du Mont-Blanc® et UTMB® sont des marques légalement déposées. Toute communication relative à l'événement ou toute utilisation d'images de l'événement doit respecter le nom de l'événement et les marques déposées, et faire l'objet de l'accord officiel de l'Organisation.

HOKA Val d'Aran by UTMB® collabore avec la société [Sportograf](#), qui utilise les données recueillies lors des événements sportifs afin d'exécuter ses obligations en tant que prestataire de services photographiques au titre du contrat conclu avec l'Organisateur. Les données personnelles des participants ne seront pas transmises à des tiers. [Sportograf](#) ne travaille qu'avec des photographes respectant la législation applicable en matière de protection des données conformément au Règlement général sur la protection des données de l'UE.

Outre la recherche manuelle de photos à partir du lieu et de l'heure, il est également possible d'effectuer une recherche par GPS, si le parcours a été enregistré au format GPX, en téléversant le fichier, ou à l'aide d'une photo (selfie). Dans ce dernier cas, un algorithme détermine des caractéristiques anonymes et non personnelles des participants, indépendamment du numéro de dossard, afin de retrouver ensuite les images correspondantes.

La base juridique du traitement des données est l'intérêt légitime mentionné ci-dessus, conformément à l'article 6, paragraphe 1, point f), du RGPD. Le participant dispose d'un droit d'opposition à ce traitement.

De plus amples informations sur la manière dont Sportograf traite les données personnelles et sur le droit d'opposition sont disponibles dans sa politique de confidentialité : <https://www.sportograf.com/fr/privacy>

SPONSORS INDIVIDUELS

Les coureurs sponsorisés peuvent uniquement afficher les logos de leurs sponsors sur leurs vêtements et sur le matériel utilisé pendant la course. Tout autre accessoire publicitaire (drapeau, banderole...) est interdit en tout point du parcours, y compris à l'arrivée, sous peine de sanction à l'appréciation de la Direction de course.

EXPRESSION POLITIQUE

L'utilisation de l'événement, de ses espaces sportifs ou du déroulement de la compétition à des fins de propagande politique organisée, de campagne ou d'exposition est interdite lorsque ces actions perturbent le déroulement normal de l'épreuve, affectent la sécurité ou comportent des messages discriminatoires, violents ou contraires à la dignité des personnes.

CONDITIONS EXCEPTIONNELLES

Si les circonstances l'exigent, l'Organisation se réserve le droit de modifier à tout moment, y compris pendant le déroulement de la course, le parcours, les horaires de départ, les barrières horaires, l'emplacement des ravitaillements et des points d'assistance ainsi que tout autre aspect lié au bon déroulement des épreuves.

En cas de force majeure, de conditions météorologiques défavorables, de toute autre circonstance susceptible d'affecter la sécurité des participants ou sur ordre des administrations publiques ou des forces de sécurité, l'Organisation se réserve le droit de :

- Modifier les parcours, y compris en réduisant leur distance.
- Modifier l'heure de départ, y compris de plusieurs heures. Mettre en place des départs par vagues.
- Modifier les barrières horaires, y compris en les réduisant.
- Modifier la date de départ.
- Modifier le parcours pour des raisons environnementales.
- Annuler l'épreuve, partiellement ou totalement.
- Neutraliser l'épreuve.
- Interrompre l'épreuve en cours et y mettre définitivement fin.
- Mettre en place des mesures sanitaires exceptionnelles, notamment des départs par vagues.

Ces mesures peuvent être prises même quelques jours avant les épreuves, sans que le participant puisse réclamer une quelconque compensation sportive à ce titre. Les modifications décidées pour des raisons de sécurité n'ouvrent droit à aucune compensation sportive.

Il appartient à la Direction de course d'interpréter le Règlement et de statuer sur les situations non prévues.

L'examen ultérieur des incidents et la mise en place d'améliorations ne constituent pas une reconnaissance de responsabilité à l'égard des éditions précédentes.

ANNEXE – CONDITIONS D'INSCRIPTION

Une annexe au présent règlement fixe les conditions d'inscription à l'épreuve.

ANNEXE – PROTECTION DES DONNÉES

Une annexe au présent règlement présente la politique de protection des données.

La version originale du présent règlement est rédigée en catalan. En cas d'incohérence ou de divergence entre la version catalane et toute autre version linguistique du présent Règlement, la version catalane prévaut.

Dans le présent document, l'emploi du genre masculin pour désigner des groupes de personnes englobe aussi bien les hommes que les femmes, conformément aux règles grammaticales de la langue française. Cet usage vise à simplifier la rédaction et n'implique aucune discrimination fondée sur le genre.

Vielha, septembre 2026.



UTMB[®]
WORLD SERIES

The logo is positioned in the lower center of the page. It features the text "UTMB" in a large, bold, white sans-serif font, with a registered trademark symbol (®) to its upper right. Below "UTMB" is the text "WORLD SERIES" in a smaller, bold, white sans-serif font. The words "WORLD" and "SERIES" are separated by a small white rectangular block. The entire logo is set against a dark blue background with diagonal stripes of varying shades of blue and teal.